



Demande de titre de séjour après un Oqtf

Par **Pistonne**, le **25/02/2016** à **09:10**

Bonjour Maître je voudrais que vous m'eclaircissez sur mon problème.

En effet je suis en France depuis mars 2002 j'ai demandé un titre de séjour en avril 2013 malheureusement j'ai été débouté par qu'il me manquait des éléments probants justifiant ma présence sur le territoire français pour l'année 2008, le 1er semestre 2009 et le 1er semestre 2010, et j'avais aussi reçu un Oqtf. j'avais contacté un avocat qui avait fait recours mais rien avait changé.

Depuis j'ai pas quitté le territoire français et avec ma compagne qui est sans papier aussi nous avons 2 enfants de 27 & 09 mois qui vont à la crèche ma question est la suivante:

Est ce que c'est pour moi d'aller demander un titre de séjour sans être débouté et assorti d'un Oqtf? ou s'il faut qu'on fasse une demande groupé ma compagne et moi?

Merci de votre disponibilité bonne journée